

## Séance du jeudi 19 juillet 2018 à 18h30

Présents : Mme Monique Mérilhou - Vanessa Portaz - Fabienne Sacchi  
MM. André Alaria - Jean-Marc Buttard - Fabrice Dejean - Adrien Kempf - Christian Sacchi

Absent : Romain Buttard (procuration à Jean-Marc Buttard)

Présente également : Martine Kempf

Secrétaire de séance : Adrien Kempf

---

Le compte rendu de la réunion du 18 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **1° - Présentation des procédures à mettre en œuvre pour le dossier lotissement**

M. le Maire accueille M. Cécillon, de l'agence AGATE (Agence Alpine des Territoires) venu présenter au Conseil municipal les procédures à mettre en œuvre pour l'avancement du dossier lotissement.

Actuellement, la zone de « Chevrote » est comprise dans le zonage AU du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Cependant, elle est aussi comprise, pour les 2/3 de sa surface, dans le zonage Natura 2000 (S38). A ceci, il faut ajouter les contraintes portées par les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU d'Avrieux quant à l'aménagement de ce secteur, notamment en termes de types de logements). En l'état, le projet de lotissement imaginé par le cabinet Dynamic Concept ne semble donc pas envisageable.

M. Cécillon estime qu'une reprise complète du projet d'aménagement est souhaitable. L'Agence AGATE aidera la commune d'Avrieux dans le recrutement de cabinets spécialisés. En outre, le projet de lotissement comprend aussi une évolution réglementaire, notamment quant aux règles de notre PLU. Il restera à définir selon quelles modalités le PLU d'Avrieux devra évoluer. Là aussi, l'agence AGATE appuiera la commune en vue de recruter un prestataire.

Dans ce contexte, l'agence AGATE se propose d'assister la commune d'Avrieux via une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Pour rappel, la commune d'Avrieux, impactée par le chantier Lyon-Turin a droit à 5 journées gratuites (procédure grand chantier).

A l'issue de cette présentation par M. Cécillon, M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer quant à ce projet de lotissement. L'évolution réglementaire qui est indispensable pour la concrétisation de celui-ci exigera en effet du temps et aura un coût financier non négligeable.

Après discussion, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'entamer cette évolution réglementaire, ceci dans le but de permettre le développement du village dans les années qui viennent. La première démarche consistera à demander l'extraction de la zone AU de Natura 2000.

### **2° - Restitution compétence scolaire**

#### - Convention relative à la répartition du personnel

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que la compétence scolaire, depuis le 9 juillet 2018, est revenue à la commune d'Avrieux. Dans ce cadre, il invite le Conseil à délibérer afin d'approuver le projet de convention entre la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise (CCHMV)

et la commune d'Avrieux quant à la répartition du personnel affecté exclusivement à l'exercice de la compétence scolaire et donc transféré à la commune d'Avrieux. Cette convention a été approuvée lors du Conseil communautaire du 4 juillet dernier et a reçu un avis favorable du comité technique de la CCHMV réuni le 18 juin.

A l'unanimité, le Conseil approuve cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

- Procès verbal constatant le retour et la mise à disposition de biens et équipements pour le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) à la commune d'Avrieux

Dans le cadre de la restitution de la compétence scolaire, il est proposé de retourner les biens mis à disposition au bénéfice de la commune d'Avrieux et de mettre à disposition de la commune d'Avrieux les biens mobiliers acquis par la CCHMV pour l'exercice de la compétence. Ce retour et cette mise à disposition s'effectuent à titre gratuit.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer le procès verbal ainsi que le certificat administratif correspondant.

- Contrats en cours

M. le Maire présente au Conseil municipal la liste des contrats en cours liés au bâtiment de l'école (photocopieur, internet, téléphone, extincteurs...). Un certain nombre d'entre eux devront être revus afin de générer une concordance avec les contrats de la Mairie.

- Ménage école

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que le ménage du bâtiment de l'école est actuellement assuré par un agent en contrat de remplacement du fait du congé de longue maladie d'un autre agent de la CCHMV. Cependant, ce contrat étant arrivé à son terme à la fin de l'année scolaire, il convient de lancer une nouvelle procédure de recrutement.

Le Conseil autorise M. le Maire à lancer cette procédure de recrutement pour un contrat de 12 heures hebdomadaires (3 heures par jour d'école) pour la durée de la prochaine année scolaire.

- Compte rendu du Conseil d'école

Mme. Vanessa Portaz dresse le compte rendu du dernier Conseil d'école en date du 25 juin. Du fait de la fermeture d'une classe, les effectifs se retrouvent chamboulés pour l'année scolaire à venir :

- PS, MS, GS : 33 élèves ;
- CP, CE1, CE2 : 23 élèves ;
- CM1, CM2 : 21 élèves.

Le Conseil d'école a fait part de sa préoccupation quant aux difficultés que ces nouveaux effectifs génèrent en matière d'encadrement des élèves de maternelle, notamment au moment de l'ouverture des portes de l'école. Des solutions devront donc être trouvées et proposées afin de pallier à ce problème.

M. le Maire déplore que la commune de Villarodin-Bourget, qui fait partie du RPI, n'était pas représentée lors de ce Conseil d'école.

### **3° - Forêt communale**

- Instruction ONF sur les affouages

M. le Maire informe le Conseil des dispositions prévues par l'instruction interne de l'ONF (INS-17-T-90) interdisant la cession de bois aux affouagistes en forêt communale. Plus précisément, cette instruction interdit la délivrance, par les agents de l'ONF, des bois dont le diamètre est supérieur à 30 cm, des bois situés dans des zones dont la pente est supérieure à 40 %, des bois de chablis « enchevêtrés, partiellement déracinés ou secs ». Concrètement, cela se traduit par la fin des affouages dans les communes de montagne !

Face à cette situation alarmante, les élus de la CCHMV ont dernièrement rencontré le Directeur départemental de l'ONF pour lui faire part de leurs préoccupations. Parallèlement, les parlementaires ont été sollicités et des questions écrites ont été adressées aux ministres.

En outre, la Syndicat Pays de Maurienne a récemment émis un vœu appelant à un assouplissement de cette instruction.

Pour protester à son tour, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander à M. le Ministre la distraction du régime forestier en application de toutes les parcelles communales.

#### - Etat d'assiette 2019

Comme chaque année, M. le Maire présente au Conseil municipal la proposition d'inscription des coupes pour 2019 dans les forêts relevant du régime forestier de la commune (parcelles Z et S).

Dans la continuité de la décision précédente, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de refuser l'inscription de l'état d'assiette pour l'année 2019.

M. le Maire profite de ce point sur la forêt communale pour saluer la qualité du travail réalisé dans le cadre de la coupe ayant nécessité un débardage par hélicoptère. Il remerciera le garde forestier pour son implication.

#### **4° - Intercommunalité**

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de délibérer sur les nouveaux statuts de la CCHMV, ceux-ci ayant été présentés aux élus dans le cadre d'une réunion. Le Conseil municipal demande à ce qu'une information soit faite auprès des habitants afin qu'ils prennent connaissance des compétences de la structure intercommunale.

A l'unanimité du Conseil, les statuts de la CCHMV sont approuvés.

#### **5° - Régie électrique**

M. Fabrice Dejean, Président de la Régie électrique, présente au Conseil municipal les nouvelles dispositions du contrat de l'agent de Régie.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer le contrat de travail.

#### **6° - Ressources humaines**

##### - Avenant de la convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales)

M. le Maire informe le Conseil municipal que la convention citée est arrivée à échéance le 31 décembre 2017. Il demande donc au Conseil de l'autoriser à signer un avenant prolongeant la dite convention pour une année supplémentaire.

Le Conseil approuve cet avenant à l'unanimité.

##### - Extension du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) aux ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés et des Ecoles Maternelles)

M. le Maire propose au Conseil d'étendre le bénéfice du RIFSEEP au cadre d'emplois des ATSEM.

Le Conseil valide cette proposition à l'unanimité.

#### **7° - Chantier Lyon-Turin**

M. le Maire retrace le déroulé des dernières réunions liées au chantier du Lyon-Turin sur la commune d'Avrieux. La première a été organisée le 2 juillet dernier en sous-préfecture, en présence du Sous-Préfet, de la Députée, de la municipalité et des représentants du comité de soutien des habitants d'Avrieux. A cette occasion, le comité a exprimé ce souhait : zéro camion dans la traversée du village. M. le Sous-Préfet et Mme la Députée se sont engagés à ce que des solutions alternatives permettant de contourner les villages soient étudiées.

Cet engagement a été réaffirmé lors de la réunion du 12 juillet organisée par le comité de soutien. Aujourd'hui, il est essentiel d'attendre le rendu de ces études (prévu en septembre) pour aller plus avant.

Dans la continuité, M. le Maire souhaite réagir quant aux tracts distribués dans les boîtes aux lettres des habitants d'Avrieux par le mouvement des « No Tav ». S'il respecte les positions de chacun sur le chantier du Lyon-Turin, il dénonce avec fermeté les propos qui sont tenus dans ce document. Il rappelle que la réunion du 12 juillet, à laquelle les No Tav estiment avoir été refoulés, était organisée par le comité de soutien qui avait souhaité inviter le Sous-Préfet, la Député et les élus d'Avrieux. Il ne s'agissait en aucun cas d'une réunion publique, contrairement à ce que ce tract affirme. Ces individus ne peuvent imposer leur présence à une réunion à laquelle ils ne sont pas conviés.

Par ailleurs, M. le Maire appelle les habitants d'Avrieux à la plus grande méfiance quant aux tentatives de récupération orchestrée par les « No Tav », appel à la méfiance largement partagé par le Sous-Préfet et la Députée lors de la réunion du 12 juillet.

Dans le prolongement des études demandées à TELT pour permettre l'évitement des villages, les élus d'Avrieux demandent, en conformité avec les engagements qui ont été pris lors de la venue du Sous-Préfet à Avrieux le 25 avril, qu'une présentation des études quant à la possibilité de déposer des matériaux sur le site des Aigles leur soit présentée. M. le Maire adressera un courrier en ce sens aux représentants de TELT. Il en profitera pour demander à TELT s'il est encore question d'utiliser la route dite de l'ONERA pour les seuls besoins du ravitaillement du chantier des puits de ventilation.

Le 18 juillet, les représentants du comité de soutien ont demandé à rencontrer les élus d'Avrieux. A cette occasion, ils ont demandé la position du Conseil municipal sur le dossier. M. le Maire a affirmé que celle-ci demeurerait inchangée : la Mairie d'Avrieux s'oppose à la traversée du village par les poids lourds, en conformité avec la délibération qui a été prise en ce sens le 22 mars.

En outre, la rencontre entre les élus et les représentants du comité de soutien a été l'occasion de cadrer les choses quant aux fausses informations qui circulent dans le village. M. Adrien Kempf a notamment rappelé que l'opération d'investissement liée au télégraphe Chappe n'était en aucun cas rattachée au chantier du Lyon-Turin. Le financement est intégralement assuré par des subventions sollicitées et obtenues auprès de la Région et de l'Etat.

Dans le même sens, des éclaircissements ont été apportés aux représentants du comité de soutien quant à la mise en œuvre des mesures compensatoires agricoles sur les secteurs du « Besseil » et de « Combaz Lagnonaz » (propos qui avaient déjà été tenus en sous-préfecture le 2 juillet). En aucune façon ces compensations n'ont été mises en œuvre dans le but d'obtenir l'acceptation des élus pour le passage des poids lourds dans le village ! Il s'agit en effet de mesures qui visent à compenser l'impact du chantier sur l'activité agricole au niveau local. Une enveloppe financière, demandée par l'Etat, doit être allouée à des projets de développement agricoles sur l'ensemble du territoire pour compenser les impacts liés au chantier. Les communes directement touchées (Avrieux et Villarodin-Bourget) sont prioritaires quant à l'octroi de ces compensations. La commune voisine intègre d'ailleurs pleinement ce dispositif.

Dorénavant, et en réponse à la demande formulée par Mme la représentante du comité de soutien, M. le Maire demande à ce que les personnes porteuses de revendications ou de questions concernant la commune s'adressent directement à la Mairie à ses heures d'ouverture.

Pour conclure sur ce dossier, M. le Maire indique qu'il a adressé ce jour un courrier à M. le Sous-Préfet et à Mme la Députée pour faire le point sur les dernières évolutions dans ce dossier.

## **8° - Divers**

### - Ouverture de la zone de compostage de la Boudoire

M. le Maire indique que, depuis ce jour, la zone de compostage de la Boudoire, récemment réaménagée, est ouverte aux habitants d'Avrieux. Ces derniers, afin d'assurer le fonctionnement du site, sont invités à trier leurs déchets verts, notamment en séparant les branches des autres déchets verts. Il est précisé que les compartiments créés sur le site seront agrandis l'année prochaine avec la mise en place de rangées supplémentaires de blocs en béton. Une communication assez large a été réalisée afin d'informer les habitants des règles qui régissent ce nouvel espace.

Par la suite, M. le Maire précise que, pour assurer un fonctionnement optimal de la zone de compostage, il est nécessaire que la commune s'équipe d'un broyeur de branches, celui-ci devant être adaptable sur le tracteur. En outre, cet équipement pourra être utile sur d'autres chantiers, notamment en montagne. La commande sera réalisée prochainement (coût : 8 000 € HT).

- Travaux RD 215<sup>E</sup> entre Avrieux et Villarodin

M. le Maire informe le Conseil municipal que les services de TDL (Territoire de Développement Local) lui ont signalé que des aménagements sont programmés sur la RD 215<sup>E</sup> en direction de Villarodin. En complément des « gabions » installés dernièrement, il est prévu que des « échelles de perroquets » soient mis en place sur les zones de glissement qui persistent.

- Courrier de M. Sari et de Mme Domont

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un courrier adressé à la Mairie par M. Sari et Mme Domont. Ces derniers recherchent un emplacement afin de créer une pension animale. Après discussion, le Conseil municipal dit ne pas pouvoir apporter de solution à cette proposition sur le territoire de la commune d'Avrieux. En revanche, si des administrés ont des solutions ou des idées à proposer à ce couple, ils peuvent se rapprocher de la Mairie pour prendre contact.

- Remboursement des frais de transport scolaire

Comme convenu lors de la séance du Conseil municipal du 19 mai 2017, le remboursement des frais de transport scolaire, à partir de cette année, concernera uniquement les étudiants post-bac âgés de moins de 25 ans au 1<sup>er</sup> septembre. Ces derniers, pour prétendre au remboursement, devront en outre réaliser une demi-journée au service de la collectivité. Pour cette année, seuls les étudiants venant participer à la journée citoyenne du 21 juillet pourront prétendre à une participation.

- Télégraphe Chappe

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été destinataire de l'arrêté attributif de subvention concernant la réhabilitation du télégraphe Chappe du Courberon. Le FNADT CIMA soutiendra donc cette reconstruction à hauteur de 53 910 € tandis que la Région Auvergne-Rhône-Alpes apportera un appui financier de 58 910 €.

M. Adrien Kempf indique au Conseil que les travaux sont en bonne voie. Les charpentiers, en charge de l'installation de la partie « bois » de l'édifice, ont prévu leurs héliportages après le 15 août. De leur côté, les bénévoles de l'association « Avrieux, Mémoire et Patrimoine » continuent leurs travaux. Ils reprendront prochainement le chemin d'accès au site afin de l'élargir.

M. Kempf signale par ailleurs que l'inauguration du télégraphe est prévue le vendredi 14 septembre 2018. La population sera conviée à l'événement.

- Visite de l'évêque

M. le Maire informe le Conseil municipal que l'archevêque de Chambéry, par ailleurs évêque de Maurienne, effectuera une visite pastorale de la communauté d'Avrieux le mardi 7 août 2018.

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 21h00.



Le Maire,  
Jean-Marc BUTTARD